Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 4 (1912)

Heft: 2

Artikel: L'Union suisse des fédérations syndicales : rapport de gestion du comité directeur et du secrétariat pour les années 1909 et 1910 [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382910

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'UNION SUISSE DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES

(Rapport de gestion du comité directeur et du secrétariat pour les années 1909 et 1910.)

XIV. Relations des fédérations entre elles, fusion des petites fédérations de métier.

La question de délimitation du domaine d'activité ou de propagande s'est posée dès que les premières fédérations industrielles furent fondées. Dans la période de jeunesse du mouvement ouvrier, pendant laquelle on avait seulement deux genres de groupement, l'organisation quasi-politique, basée sur l'unité d'opinion, et l'organisation purement corporative, n'admettant que les ouvriers de la même corporation, cette question ne pouvait exister, puisqu'il y avait des indices précis indiquant à chacun à quelle organisation il devait adhérer.

Depuis, les transformations de la vie économique, le développement de la production ont fait du chemin. Pour la classe ouvrière, il s'est présenté, entre autres, ce phénomène que les limites entre professions ont été déplacées. Certaines professions anciennes se sont transformées, mêlées à d'autres branches, ou ont disparu, pour faire place à une multitude de nouvelles branches spéciales.

On sait que ce phénomène de transformation continuelle constitue une des premières causes de la formation des fédérations d'industrie (dites fédérations industrielles).

Mais aussitôt que ces organisations s'étaient formées, il y eut des divergences de vue, parfois des conflits, entre les militants des différentes fédérations, au sujet de savoir si une branche professionnelle quelconque devait s'affilier ou non à telle fédération d'industrie.

Le fait que certaines fédérations industrielles se constituèrent sur la base de la matière brute (métallurgistes, ouvriers sur bois, travailleurs sur cuir), pendant que d'autres se formèrent d'après leur collaboration à la production, sans distinction de la matière brute (alimentation, bâtiment, textile), compliqua encore davantage le problème.

Enfin, une troisième forme de l'organisation industrielle est celle des syndicats des cheminots, des travailleurs des communes et de l'Etat, etc. Ici, ce n'est plus la matière brute à travailler, ni la nature ou le produit du travail, mais le genre de l'entreprise ou des établissements qui sert pour base à la formation du groupement syndical.

A part ces trois genres d'organisation syndicale, il y a un certain nombre de fédérations corporatives qui tiennent mordicus à conserver leur forme primitive.

Pour éviter tout malentendu, nous faisons ici remarquer à nos lecteurs que la distinction des organisations syndicales d'après l'opinion de leurs membres ou d'après leur but particulier n'a que peu de rapports avec le problème qui nous occupe en ce moment. On peut affirmer qu'en général les soi-disant chrétiens, les anarcho-syndicalistes, ne réunissant relativement que peu de monde, doivent préférer la forme du syndicat mixte. Elle répond le mieux à la situation et aux groupements se basant sur l'opinion de leurs membres, des chrétiens et des anarchos. Par contre une partie des jaunes et surtout les syndicats conservateurs (trades-unions en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Australie) pour la formation du groupement syndical ne prennent pour base que la profession. Nous pensons, puisque de différentes formes d'organisation existent, qu'elles ont toutes leur raison d'être, raison qui corresponde aux différents stages du développement, sinon à des circonstances toutes particulières d'une région ou d'une industrie.

Est-ce dire qu'il doit toujours en rester ainsi? Devons-nous, à cause de cela, renoncer à nos tendances d'unir de plus en plus et l'organisation, et l'action? — Certes, non. Cette unité étant une condition sine qua non des succès futurs de l'action syndicale, il n'est pas possible de renoncer à l'idée de sa réalisation, malgré les grands obstacles à surmonter.

En Suisse, où l'organisation syndicale est plus difficile et plus coûteuse que dans n'importe quel autre pays, les obstacles paraissent d'autant plus grands que les organisations en cause sont plus petites.

Ici, chez nous, quand deux organisations se disputent les membres, il n'est pas facile d'aboutir à une conciliation, puisqu'il n'existe pas de base, ou de mesure fixe permettant des solutions de principe. D'autre part, chaque organisation en cause croit subir une perte énorme en abandonnant à une autre fédération une partie de ce qu'elle considère comme son champ d'action.

C'est pourquoi le comité de l'Union syndicale, qui, à plusieurs reprises, a dû s'occuper de différends ou conflits de ce genre, éclatés dans le courant des années 1909 et 1910, plaida le plus souvent en faveur de la liquidation du confilt par la fusion des parties en lutte.

Déjà avant, plusieurs organisations ont dû s'expliquer entre elles pour des sujets semblables.

Ce fut le cas pour la *Fédération des ouvriers sur métaux,* qui dut entretenir des pourparlers avec celle des *travailleurs de l'alimentation,* par rapport aux **mécaniciens et chauffeurs occupés dans les brasseries,** et avec celle des *ouvriers*

horlogers, par rapport aux **mécaniciens** *travaillant dans les fabriques de montres.* Les conventions qui en résultèrent ne sont plus en notre mémoire. Tout ce dont nous nous souvenons bien, c'est qu'entre les organisations indiquées il n'y a jamais eu le moindre conflit, ni au sujet de l'acceptation des membres, ni pour ce qui concerne la reconnaissance des droits acquis, lors du passage des membres d'une fédération à l'autre.

A plusieurs reprises, la *Fédération des ouvriers sur bois* et la *Fédération des ouvriers sur métaux* ont dû s'expliquer au sujet du recrutement des ouvriers **modeleurs,** qui avaient à peu près autant d'intérêt à adhérer à l'une qu'à l'autre de ces deux associations. Un peu plus tard, les mêmes organisations ont dû s'occuper de la question de l'organisation des **charrons et carrossiers,** en même temps que de celle des modeleurs. — Enfin, au mois de mars 1909, les représentants des deux organisations se sont mis d'accord pour signer une convention qui contient entre autres les dispositions suivantes:

« Dans les établissements où des ouvriers sur bois et des ouvriers sur métaux sont occupés en même temps, *la Fédération des ouvriers sur métaux ne devra pas recevoir comme membres les ouvriers sur bois* — sauf les modeleurs — et *la Fédération des ouvriers sur bois ne devra pas accepter les ouvriers sur métaux.*

Les *ouvriers charrons* occupés en Suisse doivent faire partie de la *Fédération des ouvriers sur bois.* Cependant, les ouvriers déjà syndiqués des deux corporations nommées sont libres d'adhérer à celle, des deux fédérations, qu'ils préfèrent.

Dès qu'un membre passe de la Fédération des ouvriers sur métaux dans la Fédération des ouvriers sur bois ou vice-versa, les cotisations versées par celui-ci à la fédération qu'il vient de quitter, doivent lui être comptées dans l'autre. C'est-à-dire qu'on accordera aux membres passant de l'une dans l'autre fédération les mêmes droits dont jouissent les autres membres, suivant la somme totale des cotisations versées.

Avant de présenter des revendications aux patrons d'établissements occupant des membres des deux fédérations, la fédération qui entreprend le mouvement devra toujours prévenir l'autre, en invitant le comité central de celle-ci à une conférence, pour discuter la marche à suivre.

Au cas où une entente directe, à ce sujet, entre les comités centraux ne serait pas possible, le différend sera soumis au comité central de l'Union syndicale, qui décidera en dernier ressort sur les questions en litige. »

En octobre 1908, la *Fédération des ouvriers sur bois* et la *Fédération des charpentiers* ont conclu un contrat de cartel. Ce contrat délimite, d'une façon précise, le domaine d'activité des deux fédérations. Il prévoit, en outre — phénomène assez intéressant — la formation de *sections mixtes,* recevant des adhérents des deux organisations avec une administration séparée. Ces sections mixtes, dont les comités sont composés en partie d'ouvriers sur bois et en partie de charpentiers, peuvent être formées dans les régions ou dans les localités où il ne se rencontre pas suffisamment d'ouvirers de l'une ou de l'autre branche pour former un syndicat spécial.

Le contrat est publié in extenso dans le rapport annuel pour 1908 de la Fédération des ouvriers sur bois.

Dans le courant du mois de juin de l'année 1909, le comité central de la *Fédération des ouvriers des Communes et de l'Etat* s'est plaint de la concurrence déloyale que lui faisait, dans les établissements des communes et de l'Etat, la Fédération des ouvriers sur métaux.

Il paraît que les militants et les hommes de confiance de cette dernière ont fait de la propagande dans les ateliers militaires de la Confédération et dans certaines usines à gaz, en rendant les ouvriers attentifs sur la supériorité des institutions de secours de la Fédération des ouvriers sur métaux.

La plainte fut immédiatement transmise au comité central de la Fédération des ouvriers sur métaux, qui justifia son attitude vis-à-vis de la Fédération des ouvriers des Communes et de l'Etat. Le comité directeur de l'Union syndicale a dû reconnaître en somme que le raisonnement des métallurgistes était juste. Pour éviter à l'avenir des frottements de ce genre, le comité directeur de l'Union syndicale proposa aux deux fédérations de laisser libre la propagande dans les établissements des Communes et de la Confédération, de sorte que les ouvriers occupés dans ces établissements puissent choisir eux-mêmes la fédération à laquelle ils préfèrent adhérer. Enfin, il a fallu aussi s'occuper de divergences existant, depuis l'année 1908,- entre les comités centraux de la Fédération des travailleurs de l'alimentation et de la Fédération des ouvriers du transport, par rapport au recrutement des camionneurs de bière et des ouvriers occupés dans les dépendances des brasseries, des charretiers, emballeurs et magasiniers occupés dans les établissements des corporatives de consommation.

Après avoir tenu de nombreuses conférences avec les délégués des deux fédérations, le comité de l'Union syndicale a pu mettre d'accord les comités centraux de l'alimentation et des ouvriers du transport, pour s'engager par une convention à respecter la délimitation du domaine d'activité, telle qu'elle fut arrêtée par la commission de conciliation.

En outre, le contrat prévoyait les mesures à prendre ou plutôt la conduite à observer par les comités des deux fédérations en cause, dans les cas où leurs membres devraient procéder à des mouvements d'ensemble, ou lorsque l'une ou l'autre des fédérations entreprendrait un mouvement dans un établissement occupant des membres des deux organisations.

Le contrat établissait également la reconnaissance réciproque des droits acquis par les membres passant d'une fédération dans l'autre, et cela à peu près de la même façon qu'entre les fédérations des ouvriers sur bois et des ouvriers sur métaux.

Ce contrat, signé par les comités centraux des deux organisations au mois de mars 1910, ne paraît pas avoir eu le don de plaire à la *Fédération allemande des travailleurs du commerce et du transport,* avec siège à Hambourg.

Les fonctionnaires de cette organisation se trouvant en conflit, par rapport à des questions analogues, avec les camarades de la *Fédération allemande des travailleurs des brasseries et des minoteries,* avec siège à Berlin, craignaient que le maintien du contrat établi en Suisse entre le transport et l'alimentation créerait un préjudice fatal pour l'Allemagne.

Bref, on a stimulé, de ce côté, nos camarades des transports à dénoncer le contrat. Profitant d'une période de faiblesse que la Fédération de l'alimentation a dû subir l'année dernière, les travailleurs du transport ont tout simplement commencé par ne plus respecter le contrat.

Depuis, il n'y a que disputes, frottements et parfois conflits ouverts entre les deux organisations en cause. La situation est devenue telle qu'il faudra recourir à ce sujet à une sentance arbitrale par la commission syndicale. Nous y reviendrons dans le prochain rapport.

Fusion des petites Fédérations de métiers

D'une comparaison des statistiques de l'exercice financier des fédérations adhérant à notre centrale syndicale, il ressort, entre autres, que généralement les frais d'administration, ceux du journal et autres sont relativement plus élevés dans les petites organisations que dans les grandes fédérations (voir les tableaux statistiques). Cette différence de frais d'administration dans les diverses organisations est bien plus frappante encore, si l'on compare nos organisations, par exemple, aux fédérations allemandes ou autrichiennes.

La moyenne des frais d'administration de la Fédération allemande des métallurgistes, qui compte plus de 300,000 adhérents, s'élève, pour l'année 1908, à 50 ou 55 pfennigs par membre, pendant que les mêmes frais de la Fédération suisse des métallurgistes, qui a un effectif de 13,000 syndiqués, se montent à 3 fr., pour la même année, et à plus de 11 fr. par adhérent dans la Fédération suisse des lithographes. (Cette dernière organisation ne compte que 630 membres.)

Certes, on ne doit pas oublier que les organisations allemandes n'ont à tenir compte que d'une seule langue, pendant qu'en Suisse et en Autriche nous devons toujours mettre en ligne de compte deux et souvent trois langues. Les dépenses de ces trois organisations, pour leur organe corporatif, s'élevaient à 0,40 fr., 2,6 fr. et 4,9 fr. par année et par membre, respectivement. Ces exemples devraient suffisamment illustrer le principe d'économie qui réclame l'amalgamation des petites organisations de métier dans les fédérations d'industrie.

Cependant, il y a d'autres arguments également importants en faveur de ces fusions: elles stimuleront le principe de la solidarité, elles permettront une propagande plus uniforme, propagande qui est si difficile aujourd'hui à cause des différences de langue, une action plus puissante et plus rapide au moment voulu, une répartition utile des risques des services de secours, une division plus rationnelle du travail au sein de l'organisation, etc.

La Fédération suisse des lithographes avait, en se basant sur ces considérations, préparé, en 1908, un projet de fusion des organisations du livre (typographes, lithographes, relieurs, etc.) dans une seule fédération d'industrie.

Si on avait adopté ce projet, nous aurions aujourd'hui une seule fédération, au lieu de cinq différentes petites organisations, dont seule la fédération des typographes est assez forte pour pouvoir exister. Une telle fédération du livre serait aussi grande et plus puissante que la Fédération des travailleurs du bois.

Ce projet des lithographes, qui fut un peu lourd, mais élaboré avec les meilleures intentions, ne plaisait point aux ouvriers des autres corporations, et il n'est resté qu'un beau projet jusqu'à ce jour.

Le projet de fusion de l'organisation des ouvriers auxiliaires des arts graphiques (y compris les travailleurs du papier) avec la Fédération des relieurs a également échoué. Pour le moment, les organisations du livre (typographes, lithographes, relieurs et similaires) n'ont donc pas d'autre choix que de s'entendre au sujet des mouvements et conflits dans les ateliers où des adhérents de plusieurs organisations se trouvent occupés en même temps. Un règlement ou convention spéciale sur cette question fut ensuite adopté par les fédérations de l'art graphique.

Toutes les tentatives de faire fusionner les fédérations des travailleurs du transport et de l'alimentation ont également échoué, jusqu'à présent.

Le résultat était un peu meilleur en ce qui concerne les dix différentes fédérations de métiers qui existent dans l'industrie horlogère, et qui avaient déjà une organisation incohérente, l'*Union générale des ouvriers horlogers.* La proposition de créer une fédération d'industrie fut soumise à une votation générale (referendum) dans le courant de l'été 1910 et adoptée en principe. Cependant la majorité en faveur de la proposition était un peu faible.

Dans le courant de l'année 1910, un congrès de l'Union générale décida de réaliser l'idée de la fusion des fédérations de métiers en une seule fédération industrielle. Aujourd'hui, nous avons le plaisir de constater que la nouvelle Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère est définitivement formée, que le comité central (siégeant à La Chaux-de-Fonds) est entré en fonctions le 1er janvier 1912, en remplaçant ainsi le comité directeur de l'ancienne Union générale des ouvriers horlogers.

Quant à la constitution, aux statuts et à l'activité de la nouvelle fédération industrielle, nous en parlerons davantage dans notre prochain rapport.

L'organisation de la statistique syndicale

Dans la Centrale syndicale, ainsi que dans la plupart des fédérations suisses, il n'y avait, jusqu'ici, que très peu de matières statistiques. Les enquêtes statistiques, préparées par l'ancien secrétariat et publiées dans l'*Arbeiterstimme* (1907 à 1908), étaient insuffisantes et partiellement inexactes.

Il va sans dire que les travaux de statistique sont nécessaires autant dans l'intérêt du développement prospère des organisations que pour permettre une préparation suffisante des actions sociales, mais il est extrêmement difficile de faire comprendre aux fonctionnaires des fédérations et des sections locales cette nécessité des enquêtes statistiques régulières.

Pourtant, les premiers résultats de notre activité dans ce domaine ne sont pas trop décourageants. Dans ce rapport nous reproduisons les plus importants tableaux qui en résultent. Nous avons déjà publié un certain nombre de tableaux statistiques dans la *Revue syndicale*.

A part cela, nous avons pu fournir en 1910, aux fédérations affiliées à l'Union syndicale, des comparaisons statistiques coloriées sur:

1. Les transformations dans les classes professionnelles en Suisse de 1850 à 1900.
2. Le commerce extérieur de la Suisse (importation et exportation), dans la période de 1885 à 1906, d'après les enquêtes du Secrétariat ouvrier suisse.
3. Mouvement des membres des fédérations syndicales, de 1903 à 1909.
4. L'emploi des femmes dans l'industrie en Suisse. Comparaison des recensements fédéraux de la population en Suisse en 1870, 1880 et en 1900.
5. Comparaison des proportions existant entre le nombre des travailleurs féminins et celui des travailleurs masculins, d'après le recensement relatif à l'industrie suisse pendant l'année 1905.

Les tableaux graphiques (comparaisons coloriées) étaient destinés à servir de moyen d'orientation facile dans tous les domaines du mouvement syndical.

En outre, les militants ou propagandistes devaient pouvoir en profiter, pour donner à leurs auditeurs des notions un peu plus précises relativement aux chiffres et aux proportions de grandeur, afin d'illustrer par cela leurs explications sur la marche et le développement du mouvement syndical.

Nous pensons que des tableaux coloriés de ce genre peuvent également contribuer à mettre plus en relief et à varier un peu les conférences concernant les sujets de nature monotone. En même temps, ils facilitent chez l'auditeur la compréhension et ils rehaussent son attention, dès qu'il y a des problèmes compliqués à traiter.

(A suivre.)

Notes diverses.

Perspectives de crise industrielle en Amérique

Une crise économique, grosse de conséquences, se prépare aux Etats-Unis d'Amérique.

L'industrie et le commerce américains sont en train de subir un recul qui nous rappelle les symptômes de la crise de 1907.

La preuve évidente du malaise général qui règne dans le monde du travail américain, nous est indiquée clairement par le mouvement des marchandises sur les moyens de transport.

Ainsi, en juin 1910, on avait transporté 7,068,406 tonnes de fer; 2,806,963 tonnes de charbon, et 628,026 tonnes d'anthracite. En juin 1911, ce n'était plus que 4,603,963, 2,231,632 et 725,277 tonnes.

Toutes les compagnies de chemins de fer, sans exception, ont transporté beaucoup moins de marchandises pendant ces six derniers mois. Et la *Northern Pacific Company* a réduit ses dépenses pour l'année 1910—1911 de 31,288,225 francs. Et *réaliser des économies*, pour une entreprise capitaliste, c'est *réduire* son personnel.

En effet, nombreuses sont les usines, les fabriques qui réduisent leur personnel et sont aussi obligées de réduire leur production.

A Pittsbourg, la forteresse de l'acier, la puissante States Steel Corporation, au capital de 1 milliard, a été obligée de réduire sa production de 60 % et de diminuer les salaires.

A Massachussets, dans l'industrie du textile, 5000 ouvriers ont été congédiés du jour au lendemain, sept fabriques ont dû fermer, *immobilisant* ainsi 488,000 rouets. Les usines non fermées, qui avaient une production de 225,000 mètres de tissus par semaine, n'ont plus qu'une production de 40,000 mètres.

Et ce phénomène est général.

Dans les compagnies de chemins de fer, l'*Union Pacific Railway* a congédié 2500 hommes, le *Atchinson* qui emploie 60,000 hommes, en a congédié 6000, etc.

On estime environ à 1 million le nombre des sans-travail, à l'heure actuelle, dans l'ensemble des Etats-Unis.

Les crises économiques prévues par les socialistes se produisent de plus en plus fréquemment, dues essentiellement à la mauvaise réglementation de la production.